

Image not found or type unknown



Résiliation de bail pour mutation

Par **HANAS**, le **29/03/2017** à **08:57**

bonjour,

Actuellement en location, le bail étant à mon nom et au nom de ma fille étudiante, elle termine sa licence et doit donc partir pour la suite de ses études. Ceci fait-il partie des mutations et de ce fait peut-on ne donner qu'une résiliation de bail d'un mois? Merci de votre réponse.

Cordialement

Par **Lag0**, le **29/03/2017** à **09:57**

Bonjour,

Vous avez déjà posté votre question dans un autre fil, merci d'éviter le multipost.

Le cas de votre fille ne correspond pas à une mutation professionnelle et ne permet donc pas d'obtenir un préavis réduit à un mois.

Vérifiez si par ailleurs vous ne disposez pas d'un autre motif (zone tendue par exemple).